49 - FRC.3.21873 B

P. MANUEL

AUX OFFICIERS MUNICIPAUX DE MONTARGIS.

Case FRC 21956

CITOYENS,

J'APPRENDS, dans ma ſolitude, que je ſuis ſur la liſte des garçons que la Patrie veut armer.

C'eſt un avantage qui ne m'eſt pas dû : je n'ai jamais exercé de droits dans cette Ville. Celle de Paris, où je ſuis *Électeur*, réclame mes ſervices comme mescontributions.

Je venais paſſer quelque tems dans vos murs, parce que j'y ai des parens, mes livres & quelques amis.

Mais plaignez-moi, Citoyens; ni ici ni là, je ne peux être ſoldat. Par un accident qui ne me paraît que d'aujourd'hui un malheur, ma main ne peut tenir un fuſil. Ce n'eſt qu'avec ma plume que je peux faire la guerre aux Rois. Il faut des hommes de lettres pour préparer des victoires aux héros, & il y a longtems que je ſuis enrôlé ſous les drapeaux de la Philoſophie.

THE NEWBERRY LIBRARY

Chacun de nous doit des ſacrifices à la *Liberté* qui n'en reçoit que de libres comme elle.

Sans doute, il ſera repouſſé de votre aſſemblée, le *mode* ſervile du deſpotiſme. Des *Miliciens* ſont des eſclaves: & vous, Magiſtrats du Peuple, vous n'êtes pas des ſubdélégués d'*Intendans*.

C'était le ſort, à Athenes, qui choiſiſſait les victimes que, dans le labyrinthe de *Crete*, devait dévorer le *Minautaure*.

Mais des Français ne craignent pas des monſtres; nouveaux *Thésée*, ils ſont ſûrs de trouver par-tout des *Ariadne*.

Tous déclareront, à haute voix, pour que *l'Autriche* les entende, que leur vie eſt à la *République*; & c'eſt alors que les *Peres de la Commune*, pour ne pas perdre tous leurs enfans, leur laiſſeront prendre, à l'envi, dans l'urne du haſard, le *billet* de la gloire.

La *Convention* qui ſait ce que vaut & ce que peut l'honneur, n'a prononcé aucunes peines. Elle nous appele tous au champ de Mars & n'enchaîne perſonne: & ſi un fils plus lâche que ſa mere, ſe laiſſait déguiſer par elle, en femme, il faudrait lui laiſſer filer ſa quenouille.

Demain, les jeunes gens ſe raſſemblent pour s'unir & ne plus ſe quitter. Des ennemis de l'ordre pourraient bien ſemer, ſous leurs pas,

des pieges & des erreurs. C'eſt aux Magiſtrats à les tenir ſous la liſiere de la Loi. Qui mieux que vous, Citoyen Maire, peut la faire reſpecter, avec de l'énergie dans le caractère & de la bonté dans le cœur.

La Loi garde les maiſons comme les perſonnes; elle ſeule peut ouvrir les unes & interroger les autres.

La *Liberté* ſerait déjà bleſſée à mort, s'il y avait d'autre maître que la *Loi*.

P. MANUEL.

Montargis, ce 14 Mars 1793,
L'an deux de la République françaiſe.